

Église des Pays de l'Ain

1^{ER} AVRIL 2020 - N° 4



« Dieu est avec nous »

Notes de l'homélie pour la Solennité de l'Annonciation, pendant le confinement en raison de la pandémie de Coronavirus, 25 mars 2020

« Dieu est avec nous », telle est la Bonne Nouvelle qui nous est offerte, en cette solennité de l'Annonciation. Vous venez de l'entendre, lorsque l'Ange Gabriel se manifeste à Marie, il lui déclare : « Je te salue, Comblée-de-grâce, le Seigneur est avec toi ». Et quelques instants après, l'Ange Gabriel lui dit encore : « Sois sans crainte, Marie, car tu as trouvé grâce auprès de Dieu ». Et puis un message très précis est délivré à travers l'annonce du nom de l'Enfant. Le nom attribué à l'Enfant à naître est Jésus, ce qui signifie « Dieu sauve » ; ou bien encore, en référence à la prophétie d'Isaïe, Emmanuel, ce qui signifie « Dieu est avec nous ».

Vous le voyez, l'humanité entière est aujourd'hui plongée dans un immense chaos, que personne ne pouvait imaginer il y a encore quelques semaines. Réalisez que pas moins de 2 milliards 700 millions de personnes sont aujourd'hui contraintes au confinement un peu partout à travers le monde. Soit presque un tiers de

l'humanité : un homme sur trois dans le monde est actuellement enfermé chez lui ! Pas moins de 170 pays sont directement concernés. Bref, la quasi-totalité du globe terrestre est mise à genoux par une particule infectieuse microscopique. Une réalité microscopique, tel un grain de sable dans un engrenage, bloque les activités habituelles, interrompt les déplacements, met une grande part de la population au chômage, enraille subitement l'économie mondiale et plonge beaucoup de gens dans l'angoisse du lendemain. Dans son orgueil immense, l'homme du XXI^e siècle prétendait tout maîtriser. Et voici qu'il se trouve brutalement confronté à ses fragilités multiples. Ce qui survient actuellement lui impose soudainement la vérité : sa petitesse au sein du monde créé.

Face à cet immense chaos, il y a des gens qui en viennent à penser et à affirmer des choses du genre : C'est Dieu qui punit l'humanité ! Une telle réaction est compréhensible. Elle exprime le sentiment de culpabilité diffuse des hommes qui réalisent que l'on a adopté une conduite collective qui n'était pas conforme à la volonté de Dieu, parce qu'elle allait

Vitrail de l'Annonciation
Basilique d'Ars



à l'encontre de son projet et du bien commun. Le réveil de la conscience alimente un sentiment religieux primaire qui, face à la faute commune, interprète spontanément les événements qui surviennent comme l'expression d'un châtement divin. Il faut dire que cette pandémie survient précisément au moment où l'on commençait à prendre conscience des dégâts commis sur notre terre et où l'on affirmait qu'il était

urgent de changer de modes de vie pour préserver la vie de tous dans « la maison commune ».

Alors, les événements présents sont-ils l'expression d'un châtement divin ? L'Évangile est en train de nous dire tout autre chose ! Il nous affirme : Le Seigneur est avec toi ! Dieu est avec nous ! C'est une Bonne Nouvelle, étonnante et bouleversante. Dieu ne nous abandonne pas au chaos dans lequel nous nous sommes placés par notre faute. Dieu ne nous observe pas de loin, dans une attitude d'indifférence. Il ne prend pas les choses de haut, en pensant « c'est bien fait pour vous ! ». Dieu ne nous délaisse pas et ne nous abandonne pas à notre misère, mais il est au contraire saisi de compassion : « Une femme peut-elle oublier son nourrisson, ne plus avoir de tendresse pour le fils de ses entrailles ? Même si elle l'oubliait, moi, je ne t'oublierai pas. Car je t'ai gravée sur les paumes de mes mains » (Isaïe 49, 15-16).

Dieu, notre Créateur, ne peut pas se résoudre à nous laisser périr. Il s'est engagé envers nous en nous offrant la vie. Il a fait alliance avec nous et il ne tolère pas que son œuvre d'amour soit détruite. C'est pourquoi il vient lui-même à notre secours en nous envoyant son propre Fils, Jésus. Saint Paul affirme : « Il n'a pas épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous : comment pourrait-il, avec lui, ne pas nous donner tout ? ». Et il conclut : « Rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur » (Romains 8, 32 et 39).

Tel est l'enjeu de la solennité de l'Annonciation. C'est la Bonne Nouvelle qui révolutionne notre monde et lui apporte le Salut. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, tout en prenant acte

de la gravité de la situation, tout en étant lucides sur les dégâts profonds qu'il faudra assumer, nous, chrétiens, demeurons fermement dans l'Espérance. Aujourd'hui, nous voyons en effet devant nous l'humanité nouvelle, dont la Vierge Marie est la matrice.

Observez bien ce qui la caractérise : c'est l'humilité et l'obéissance. A l'annonce qu'elle enfantera « le Fils du Très-Haut » par l'action de l'Esprit Saint, Marie répond par « l'obéissance de la foi », certaine que, comme l'affirme l'ange « rien n'est impossible à Dieu ». Remplie par la grâce, Marie donne son consentement à la Parole de Dieu et livre toute sa personne de manière inconditionnelle : « Voici la servante du Seigneur ; que tout m'advienne selon ta parole ».

Alors, au cœur de la crise qui nous affecte aujourd'hui, avec la Vierge Marie, accueillons la Bonne Nouvelle du Salut ! Entendons l'invitation pressante à ouvrir grand les portes au Christ. Accueillons avec joie « l'Emmanuel » (« Dieu avec nous »), celui qui vient nous révéler le

mystère de l'amour infini du Père et renouveler notre humanité en nous faisant vivre de l'amour divin.

Car, comme l'a dit le pape émérite Benoît XVI, le jour de sa prise de fonction : « Celui qui fait entrer le Christ ne perd rien, rien – absolument rien de ce qui rend la vie libre, belle et grande. Non ! Dans cette amitié seulement s'ouvrent tout grand les portes de la vie. Dans cette amitié seulement se dévoilent réellement les grandes potentialités de la condition humaine. Dans cette amitié seulement nous faisons l'expérience de ce qui est beau et de ce qui libère. Ainsi, aujourd'hui, je voudrais, avec une grande force et une grande conviction, à partir d'une longue expérience de vie personnelle, vous dire, à vous les jeunes : n'ayez pas peur du Christ ! Il n'enlève rien et il donne tout. Celui qui se donne à lui reçoit le centuple. Oui, ouvrez, ouvrez tout grand les portes au Christ – et vous trouverez la vraie vie ».

+ Pascal ROLAND

Agenda de Mgr Roland

En ce temps d'épidémie, l'agenda de Mgr Roland ne comprend que les célébrations retransmises en direct sur le site Internet et sur la chaîne Youtube du diocèse.

Dimanche 5 avril

10 h 30 : Messe des Rameaux

Jedi 9 avril

10 h 30 : Messe chrismale

18 h : Messe en mémoire de la Cène

Vendredi 10 avril

15 h : Chemin de Croix

18 h : Office de la Passion

Samedi 11 avril

9 h : Office des ténèbres

21 h : Veillée pascale

Dimanche 12 avril

10 h 30 : Messe du dimanche de Pâques

Dimanche 19 avril

10 h 30 : Messe du 2^e dimanche de Pâques

Dimanche 26 avril

10 h 30 : Messe du 3^e dimanche de Pâques

Dimanche 3 mai

10 h 30 : Messe du 4^e dimanche de Pâques

La vie de l'Église en temps de covid-19

Chers frères prêtres,

La semaine sainte étant maintenant proche, vous vous interrogez sur la manière dont vous allez pouvoir la vivre et la faire vivre à vos ouailles. Voici quelques indications pratiques, qui tiennent compte des orientations données par la Congrégation pour le Culte Divin¹.

Je vous invite à demander aux paroissiens de ne pas céder à la solution de facilité consistant à se contenter de liturgies visionnées, même si celles-ci sont fort utiles et à recommander particulièrement pour les personnes isolées. Exhortez les gens à mettre aussi en œuvre des petites liturgies domestiques. Je vous demande de bien vouloir leur transmettre mon propos d'introduction aux offices de la semaine sainte (n° 1) et de l'accompagner de suggestions concrètes afin de l'adapter à votre paroisse. Incitez-les aussi à suivre la retransmission de la messe chrismale afin d'honorer la dimension diocésaine. Vous trouverez ci-dessous des indications pratiques à votre intention pour les célébrations de la semaine sainte (n° 2). Suivent également des repères à transmettre aux paroissiens pour la communion de désir et la question de la confession (n° 4 et 5).

1- Introduction aux offices de la semaine sainte

Dans quelques jours nous allons entrer dans la célébration de la Semaine Sainte. Comme vous le savez, le triduum pascal (de la Cène du Jeudi saint au jour de Pâques) constitue le cœur de l'année liturgique. Les circonstances exceptionnelles de crise sanitaire et de confinement font que cette année il ne

nous sera malheureusement pas possible de nous rassembler dans les églises paroissiales. Nous devons cependant apporter le plus grand soin à la qualité des célébrations qui se vivront sous une autre modalité.

J'invite ceux et celles d'entre vous qui avez la chance de vivre à plusieurs sous un même toit de ne surtout pas vous contenter d'assister passivement aux liturgies visionnées à la télévision ou sur internet. Saisissez l'occasion d'organiser une prière commune, puisque le Seigneur Jésus lui-même a promis : « Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux » (Mt 18, 20). Le confinement auquel nous sommes contraints est une occasion de rappeler que chaque foyer doit constituer une *ecclesiola*, autrement dit une petite Église, la paroisse étant le rassemblement de ces petites églises domestiques.

Vous pourrez aisément constater que la démarche est simple à mettre en œuvre et porte beaucoup de fruit. Voici les indications à suivre et à adapter selon les possibilités.

Lieu : Pour commencer, réaliser un petit sanctuaire familial. Si cela n'est pas déjà fait, organiser un petit coin-prière dans la maison. Il faut que ce soit beau : une nappe, une croix ou une icône, une image de la Vierge Marie, une Bible, un cierge, quelques fleurs lorsque c'est possible.

Horaire : Autant que faire se peut, faire coïncider votre temps de prière avec celui des autres paroissiens, afin de vous trouver en communion spirituelle avec eux, autour de votre curé.

¹ Décrets du 19 et du 25 mars 2020; Note du 25 mars 2020 ; décrets du 30 mars au sujet de l'intention de prière spéciale lors de la célébration de la Passion et au sujet de la messe en temps de pandémie.

2- Quelques indications pratiques pour les célébrations à venir

Merci d'informer vos paroissiens de l'heure des célébrations afin qu'ils puissent s'unir depuis chez eux aux liturgies que vous célébrerez, ainsi qu'à la messe chrismale. Lorsque cela est possible, faites sonner les cloches pour informer de ces rendez-vous dans la prière commune.

Dimanche des Rameaux : Le rite de bénédiction des rameaux n'est pas un rite essentiel. Il est donc supprimé cette année. Commencer la célébration par l'entrée simple, en suivant la 3^e forme (voir missel page 183).

Messe chrismale : vous pourrez vous y unir en suivant la retransmission sur le site du diocèse, le jeudi saint à 10 h 30 La rénovation des promesses sacerdotales est reportée au vendredi 19 juin, en la fête du Sacré Cœur, qui est la Journée Mondiale pour la Sanctification des Prêtres.

Jeudi saint : le lavement des pieds est omis. A la fin de la messe on omet la procession. Le Saint Sacrement est conservé dans le tabernacle. Pensez à faire prier pour les prêtres décédés depuis un an et pour les prêtres jubilaires (voir liste ci-contre). Vous pouvez suggérer aussi l'envoi d'une petite carte aux prêtres aînés.



Prêtres jubilaires

- GOY Laurent (25)
- PLACIDE Serge (25)
- RENDU Xavier (25)
- BREVET Bernard (50)
- CHAPUIS Henri (50)
- DESMARIS Etienne (60)
- BERNARD Jean-Marie Joseph (60)
- CAGNIN Germain (60)
- GUILLET Jean (65)
- CORAND Paul (70)

Prêtres décédés depuis Jeudi saint 2019

- ROUSSET Bernard (23 mai 2019, 91 ans)
- CHARVÉRIAT Jacques (27 juin 2019, 76 ans)
- GAUTHIER Jacques (2 juillet 2019, 93 ans)
- BALLEYDIER Marc (28 mars 2020, 96 ans)

Vendredi saint : on ajoute cette 11^e intention dans la grande prière universelle :

Prions pour tous les pays touchés par l'épidémie de Coronavirus :
Dieu éternel et tout-puissant, force de ceux qui espèrent en toi,
regarde avec compassion ceux qui se trouvent en ces jours dans une situation de désarroi.
Nous te prions pour les malades et pour ceux qui les soignent ;
Que tes secours, toujours présents, assistent ceux qui ont besoin de toi et que ta grâce accorde aux défunts la vie éternelle que tu veux offrir à tous.
Par Jésus, le Christ notre Seigneur.
Amen

La vénération de la croix se fait suivant la 1^{ère} forme (voir missel page 222). La vénération de la croix par le baiser est limitée à celui qui préside. Les autres s'agenouillent ou se prosternent simplement.

Pendant la communion : chacun peut dire cette prière :

Seigneur Jésus, que le jeûne eucharistique auquel je suis contraint aujourd'hui me fasse communier plus étroitement à tes souffrances et surtout au sentiment d'abandon que tu as éprouvé sur la croix, lorsque tu as prié « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ».

Samedi saint : c'est l'occasion de valoriser ce jour a-liturgique, qui est habituellement maltraité. Inviter les paroissiens à demeurer le plus possible dans le silence et la prière, en communion avec le Christ qui repose au tombeau. Valoriser l'office des ténèbres le matin.

Vigile pascale : on omet le feu. On allume directement le cierge pascal. On omet la procession. On procède à l'annonce de la Pâque (exsultet) puis on procède à la liturgie de la Parole. Pour la liturgie baptismale, on omet les litanies des saints et la bénédiction de l'eau. On passe directement au renouvellement des promesses baptismales (voir missel page 256, n° 46). On aura une prière toute spéciale à l'intention des catéchumènes appelés dont le baptême se trouve différé. Les paroissiens pourraient aussi leur adresser un message amical. Pendant la communion : chacun peut dire cette prière :

Seigneur Jésus, que le jeûne eucharistique auquel je suis contraint aujourd'hui me fasse communier aux souffrances de ton corps mystique, l'Eglise, partout dans le monde où les persécutions font obstacle à toute vie sacramentelle.

Dimanche de Pâques : la situation de confinement et de restriction des mouvements de personnes ne doit pas conduire pour autant à faire du dimanche de Pâques un jour comme les autres, bien au contraire. Puisque la fête de Pâques est la fête des fêtes, invitez les personnes (même seules) à décorer l'habitation, préparer une table festive, faire un repas amélioré. Là où l'on en avait abandonné l'usage, c'est le moment de retrouver le sens de la prière du benedicite avant les repas. C'est aussi l'occasion de célébrer un bel office de Vêpres.

Je suggère qu'on installe quelque part dans la maison « un jardin de Pâques », c'est-à-dire une représentation du tombeau vide, tout comme à Noël on fait une crèche. Lorsqu'il y a des enfants, on peut les associer à la préparation de

Le jardin de Pâques
de la co-cathédrale
Notre-Dame



4- Communion de désir

La crise sanitaire et le confinement que celle-ci entraîne font qu'il est devenu impossible de se rassembler pour célébrer l'Eucharistie et donc de recevoir la communion. Cette privation est une souffrance pour beaucoup de fidèle laïcs qui ont pris l'habitude de la communion fréquente. Cette privation sera encore plus douloureusement ressentie à Pâques, dans la mesure où il s'agit de la fête

cette scène par des travaux manuels. Des sites catéchétiques offrent des informations pour la réalisation pratique (par exemple en faisant une recherche d'images « Jardin de Pâques » sur internet).

NB : les monastères, communautés religieuses, et le séminaire, pour qui le confinement ne change pas radicalement le mode de vie, célébreront les offices de la Semaine Sainte dans les mêmes conditions qu'à l'ordinaire.

3- Horaires auxquels je célébrerai les offices qui seront retransmis sur le site du diocèse :

Jedi saint

- Messe chrimale à 10 h 30
- Messe en la mémoire de la Cène du Seigneur à 18 h

Vendredi saint

- Chemin de croix à 15 h
- Office de la Passion à 18 h

Samedi saint

- Office des ténèbres à 9 h
- Vigile pascale à 21 h

Dimanche de Pâques

- Messe à 10 h 30

majeure de la vie chrétienne. Cette situation atypique présente cependant l'avantage de mettre en avant plusieurs points que nous avons souvent oubliés. Tout d'abord, la communion n'est pas un dû, mais elle est toujours un don. Ensuite, la communion fréquente n'a pas toujours été l'usage dans l'histoire de l'Eglise. Enfin, cela nous rappelle l'existence de la « communion de désir », telle que la vivent habituellement les chrétiens persécutés pour leur foi ou bien encore ceux qui ne peuvent pas bénéficier souvent de la présence d'un prêtre pour la célébration de l'Eucharistie. L'Eglise affirme que la grâce divine ne passe pas exclusivement par les sacrements. En cas d'empêchement majeur, tel celui que nous connaissons, le fidèle qui désire sincèrement et ardemment recevoir la communion et qui prépare son cœur se trouve recevoir la grâce d'être en communion avec le Christ qui se donne à lui spirituellement. Cette période difficile renouvellera notre faim de l'Eucharistie et fera qu'à l'avenir nous approcherons de l'autel dans de meilleures dispositions intérieures. Nul doute que cela contribuera à nous faire grandir dans le mystère de la foi et l'amour de l'Eucharistie.

¹ On lira avec profit la contribution du Frère Patrick Pretot publiée sur le site de la Conférence des Evêques de France : « Comment discerner la question de la communion spirituelle lorsque les fidèles n'ont plus accès à la communion sacramentelle ? »

5- Acte de contrition

Le carême est un temps de conversion. C'est donc un temps particulièrement favorable pour se confesser et recevoir le pardon de Dieu dans le sacrement de pénitence et réconciliation.

La situation de confinement nous prive malheureusement de la possibilité d'opérer cette démarche. Mais l'Eglise, dans sa grande sagesse, enseigne que dans de telles circonstances nous pouvons malgré tout bénéficier de la grâce divine. Le pape François l'a d'ailleurs rappelé lors de la messe qu'il célébrait le 20 mars 2020 en direct de la maison Sainte-Marthe. Celui qui fait un acte de contrition, c'est-à-dire qui, par amour de Dieu, éprouve « une douleur de l'âme et une détestation du péché commis, avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir » (catéchisme de l'Eglise Catholique, n° 1451 et 1452), et se tourne vers Dieu humblement pour lui demander pardon de tout son cœur, obtient réellement le pardon de ses péchés, puisqu'il ne peut matériellement pas rencontrer un prêtre. Celui qui fait ainsi promet de se confesser dès qu'il en aura l'opportunité, mais dès ce moment il revient dans la grâce de Dieu.

Comment procéder concrètement ?

- S'isoler.
- Lire un évangile, par exemple un récit de la passion du Christ ; les paraboles de la miséricorde (Luc 15) ; la rencontre de Zachée (Luc 19) ; la femme adultère (Jean 8).
- Laisser résonner cette Parole, prier en silence.
- Puis exprimer sa contrition au Seigneur et implorer son pardon, par exemple avec le psaume 50 ou le psaume 129, en achevant avec cette belle prière tirée du rituel (n° 84) :

Dieu, Père très bon, comme le fils pénitent revenu vers toi,
je te dis : « J'ai péché contre toi ; je ne mérite plus d'être appelé ton fils »
Jésus Christ, Sauveur du monde,
comme le malfaiteur,
à qui tu as ouvert les portes du paradis,
je te demande :
« Souviens-toi de moi, Seigneur,
dans ton Royaume »
Esprit Saint, source d'Amour, je
t'invoque avec confiance :
« purifie-moi, accorde-moi de vivre
en fils de lumière »

- Exprimer au Seigneur la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle.
- Et rendre grâce à Dieu pour sa miséricorde infinie, par exemple avec le psaume 31.
- A l'instar de ce que fait Zachée (voir Luc 19, 8), décider un petit geste de charité concrète pour que la miséricorde divine se déploie immédiatement dans la charité fraternelle, en vous souvenant de ce qu'affirme saint Pierre : la charité couvre une multitude de péchés (1 Pi 4, 8).

Bonne semaine sainte ! En communion de pensée et de prière avec vous tous.

+ **Pascal ROLAND**

Bénédition Urbi et Orbi du 27 mars 2020 et indulgences plénières spéciales

En ce temps de pandémie du coronavirus, le pape François a décidé de prononcer une bénédiction exceptionnelle Urbi et Orbi (à la Ville de Rome et au monde) en direct du Vatican ce vendredi 27 mars 2020. Celle-ci a été donnée à l'issue d'une veillée de prière, alors que le parvis de la Basilique Saint-Pierre et la place étaient vides. Vous pouvez trouver sur le site Internet du diocèse les textes de l'allocution du Pape et de la supplication litanique.

Ceux qui, grâce aux nombreux moyens de communication ont suivi en direct cette bénédiction ont pu recevoir l'indulgence plénière qui lui était attachée.

Par ailleurs, en date du 19 mars, la Pénitencerie apostolique a décidé de concéder d'autres indulgences spéciales pendant le temps de la pandémie

Le Saint-Père bénit le monde avec le Saint-Sacrement, le 27 mars 2020.

Indulgences plénières spéciales

Rappelons la signification et les conditions de cette pratique que les fidèles redécouvrent, depuis le 2000^e anniversaire de la naissance de Jésus, comme une manifestation privilégiée de la Miséricorde divine, en particulier lors d'évènements particuliers comme les jubilés.

Pour en faciliter la compréhension, commençons par une petite parabole. C'est l'histoire d'un petit garçon. En jouant au ballon dans le jardin, il brise une vitre du voisin. Tout penaud, il sonne à la porte, demande pardon et promet de réparer. De fait il ramasse les bris de verre, mais ne peut remplacer la vitre tout seul...

C'est l'histoire de tout homme. Par son péché, il brise une « vitre ». Par la confession, il « demande pardon ». Par la pénitence sacramentelle, il commence à « réparer ». Mais il reste encore à « remplacer ce qui a été cassé » !

Dans sa Miséricorde, Dieu se plaît à



pardonner. Avec le concours du pénitent et le trésor spirituel de l'Église, constitué par les souffrances de la Passion de Jésus et les mérites des saints, ce qui a été abîmé ou détruit par le péché peut être réparé entièrement et rapidement : une indulgence plénière répare tout, une indulgence partielle répare en partie.

« Dieu a envoyé son Fils dans le monde, non pas pour juger le monde, mais pour que, par lui, le monde soit sauvé (Jn 3,17) », c'est-à-dire pour que les hommes soient sauvés de leurs péchés. Ce salut, opéré par la Passion et la Résurrection de Jésus, est communiqué à chacun par la réception des trois sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie), par le sacrement de réconciliation (moyen ordinaire nécessaire pour être sauvé des péchés graves commis après le baptême) et par l'ensemble de sa vie chrétienne.

Tout péché, même après avoir été pardonné dans le sacrement de réconciliation, entraîne une « peine » que le pécheur doit expier en ce monde ou dans l'autre pour que les effets de son péché soient totalement purifiés et que la communion de l'Église soit pleinement réparée.

Dans le mystère de la communion des saints, cette purification peut être obtenue plus rapidement par l'accomplissement d'une œuvre spirituelle déterminée par l'Autorité compétente de l'Église. On parle d'indulgence plénière ou partielle selon que l'œuvre accomplie permet d'obtenir une purification plénière ou partielle.

En plus de l'œuvre spirituelle déterminée par l'Autorité de l'Église, toute indulgence plénière nécessite 3 conditions particulières :

- Exprimer son esprit de conversion par la réception du sacrement de réconciliation et l'exclusion de toute affection au péché

« Un grand manteau de miséricorde est répandu sur tous ceux qui souhaitent la recevoir. »

Cardinal Mauro Piacenza

Le 19 mars 2020, en vertu de l'autorité du Souverain Pontife, la Pénitencerie apostolique a décidé d'ouvrir une nouvelle fois le trésor de la Miséricorde divine, pour qu'elle touche par les bienfaits spirituels d'une indulgence plénière ceux qui sont affectés par l'épidémie mondiale :

- Les « **malades atteints du Coronavirus (Covid-19)**, mis en quarantaine sur ordre de l'autorité sanitaire dans les hôpitaux ou chez eux »

- « **Les agents de santé, les proches et tous ceux qui, suivant l'exemple du Bon Samaritain, s'exposant au risque de contagion soignent les malades du Coronavirus** ».

- **Les fidèles** qui offrent l'une des pratiques suivantes « pour implorer du Dieu Tout-Puissant la fin de l'épidémie, le soulagement des affligés et le salut éternel de ceux que le Seigneur appelle à lui »

- la visite au Saint-Sacrement
- l'adoration eucharistique
- la lecture de la Sainte Écriture pendant au moins une demi-heure
- la récitation du saint Rosaire
- le pieux exercice du Chemin de Croix
- la récitation de la couronne de la divine miséricorde

- L'Église accorde aussi l'indulgence plénière **aux fidèles à l'article de la mort**, en supplantant les conditions habituelles requises, pourvu qu'ils soient dûment disposés et qu'ils aient récité des prières durant leur vie. Pour obtenir cette indulgence, il est recommandé d'utiliser un crucifix ou une croix.

- Recevoir la communion eucharistique
- Prier aux intentions du Saint-Père (Notre Père, Je vous salue Marie, Je crois en Dieu), car c'est lui qui ouvre le trésor de la Miséricorde divine afin qu'elle nous touche ici et maintenant.

S'il manque l'une de ces 3 conditions, l'indulgence obtenue est seulement partielle.

D'autre part, les bienfaits de cette purification peuvent être appliqués à un défunt « par mode de suffrage », c'est-à-dire en offrant ces bienfaits à Dieu pour ce défunt.

Ainsi cette pratique est-elle une manière privilégiée de recevoir la Miséricorde divine, en stimulant la charité envers Dieu, l'Église et le prochain.

Comme, en raison des mesures du confinement, il ne leur est pas possible de satisfaire aux conditions habituelles (confession dans la quinzaine, communion eucharistique le jour même), la Pénitencerie apostolique précise ainsi les conditions pour obtenir cette indulgence spéciale :

- Se disposer dans un esprit de détachement de tout péché
- Offrir cette épreuve dans un esprit de foi en Dieu et de charité envers ses frères, avec la volonté d'accomplir les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Saint-Père), dès que cela leur sera possible.
- S'unir spirituellement à travers les moyens de communication à l'une des célébrations suivantes : la sainte Messe ou la récitation du chapelet ou la pieuse pratique du Chemin de Croix ou une autre forme de dévotion
- A défaut de pouvoir s'unir à l'une de ces célébrations, il est encore possible d'obtenir l'indulgence plénière en récitant

au moins le Credo, le Notre Père et une pieuse invocation à la très Sainte Vierge Marie.

Rappelons que cette indulgence, comme toute indulgence plénière, peut être obtenue plusieurs fois (mais pas plus d'une fois par jour) : notamment en vue de son offrande pour des défunts.

« Que la très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu et de l'Église, Santé des malades et Secours des chrétiens, notre Avocate, secoure l'humanité souffrante, chasse de nous le mal de cette épidémie et obtienne tout le bien nécessaire à notre salut et à notre sanctification. »

Prière de conclusion du Décret de la Pénitencerie apostolique

Compte-rendu du Conseil presbytéral - 13 et 14 février

Les 13 et 14 février 2020, le Conseil Presbytéral s'est réuni autour de Mgr Pascal Roland, au Foyer sacerdotal. Tous les membres étaient présents.

Le vendredi 14 février, dans la matinée, en présence des doyens et des membres du Conseil Presbytéral, sont intervenus M. l'abbé Emmanuel Faure et M. Olivier Bauer, économiste diocésain.

Jeudi 13 février 2020

A la dernière session avait été abordé le 200^e anniversaire de la restauration du diocèse de Belley (1822-2022). S'était posée la question de savoir quelle actualité donner à cet événement pour qu'il ne soit pas seulement tourné vers le passé mais aussi l'occasion pour le diocèse de trouver des pistes de réflexion et d'action pour son avenir. C'est pourquoi les membres du conseil presbytéral ont voulu en savoir davantage sur les termes « synodes » et « chemin synodal »

« Démarche synodale, synode - définition des termes - aspects et enjeux ecclésiologiques » (P. R. Varin)

Le document commenté est celui de la Commission Théologique Internationale sur la synodalité, approuvé par le pape François le 2 mars 2018.

Dans un premier sens étymologique, (Sun : avec ; odos : chemin), il s'agit d'un chemin commun, le Christ, et les premiers chrétiens étaient appelés « les adeptes de la voie ». L'Église est synode : chemin commun, convocation des chrétiens à cheminer ensemble dans le Christ.

Dans un second sens, le terme synode désigne des assemblées particulières pour discerner à la lumière de la Parole de Dieu et de l'Esprit Saint des questions qui

se posent à l'Église en un temps donné. Depuis la parution du dernier Code de Droit Canonique, on distingue concile et synode, ce qui n'était pas le cas auparavant car les deux termes désignaient une même réalité. Nous aurons ainsi d'une part des conciles particuliers et des conciles universels, et d'autre part, des synodes des évêques et des synodes diocésains. Notons que le nouveau terme « synodalité » exprime une dimension théologique de l'Église mise en avant par l'ecclésiologie renouvelée au Concile Vatican II.

Comme modèle de synode, nous avons celui de Jérusalem, un exercice de discernement communautaire et apostolique à propos d'une question nouvelle (Ac 15). La synodalité n'est donc pas un mode de fonctionnement mais la vie de l'Église.

- Elle concerne la vie de l'Église de la terre à chaque instant dans son pèlerinage sur la terre, à l'écoute de la Parole de Dieu et rassemblée par la sainte Eucharistie du Seigneur.
- Elle désigne ensuite les structures et les processus ecclésiaux qui permettent, à un niveau plus institutionnel, de la mettre en œuvre. Elle se vit à tous les niveaux de l'Église.
- La synodalité désigne enfin à un niveau extraordinaire, des assemblées convoquées par le Pape pour l'Église universelle ou par l'évêque pour son diocèse, à un moment donné, pour répondre à un point de discernement particulier.

Deux notions centrales commandent la synodalité :

- La spiritualité de communion (saint Jean-Paul II, *Novo millennio ineunte*, n° 43-45)
- Le *sensus fidei* (*Lumen Gentium* 12) : Il s'agit d'écouter l'Esprit Saint qui parle au

cœur des fidèles et d'écouter ensemble la Parole de Dieu, dans la fidélité au *depositum fidei* et le *sentire cum Ecclesia*.

Dans le cas particulier d'un synode diocésain, il s'agit à la fois d'un acte de gouvernement épiscopal et d'un événement de communion. Il y a toujours communion entre le « tous » (l'ensemble du Peuple de Dieu), le « quelques-uns » (les évêques dans l'Église universelle, le presbyterium dans un diocèse) et le « un » (le pape, l'évêque dans son diocèse).

Le synode diocésain est réglé par le Code de droit canonique et l'Instruction de la congrégation des évêques sur la mise en œuvre de l'organisation du synode diocésain de 1997.

Il faut noter que nombre de diocèses ont mis en route une « démarche synodale ». C'est une notion plus floue mais moins contraignante que le synode diocésain. L'expression n'appartient pas au vocabulaire du droit canonique. Il permet une organisation plus souple et une consultation plus large du peuple de Dieu mais avec les risques que la fidélité au *depositum fidei* et au *sentire cum Ecclesia* ne soit plus respectée.

Après discussion, les membres du conseil presbytéral estiment qu'il n'est pas bon d'associer deux événements si différents. Un synode diocésain pour l'année 2022 serait une charge supplémentaire mais le conseil donne ces pistes de réflexion :

- Ils notent la différence, non seulement en termes d'organisation mais aussi presque de nature, entre « démarche synodale » et « synode diocésain », le second étant seulement prévu par le droit de l'Église.
- Le projet du bicentenaire est de revenir à l'origine du diocèse et au défi que Mgr Devie

eut à relever pour rassembler des réalités si différentes dans son nouveau diocèse. Cela peut déjà nous aider à réfléchir sur les défis de la mission aujourd'hui.

- Il faut envisager une plus large participation des fidèles au bicentenaire de la restauration du diocèse pour que le maximum de chrétiens soient concernés. Il serait judicieux de faire ce travail en doyenné, prêtres et fidèles.
- L'évènement du bicentenaire peut être un tremplin, une première marche pour envisager un synode diocésain par la suite, dans un second temps, une fois qu'en 2022, chacun aura pris conscience davantage de l'unité du diocèse de Belley-Ars.



La préparation à la vie chrétienne dans le mariage.

Le P. Blot a fait la synthèse des travaux de la session du presbyterium du mois de novembre 2019. Il relève 5 points principaux abordés par les prêtres :

- 1 . La durée de la préparation.
- 2 . La date butoir pour recevoir la demande de préparation.
3. Le contenu de la préparation.
- 4 . Les deux rencontres initiales pour aider à prendre conscience de la distance entre la demande et la proposition et inviter à un cheminement vers le sacrement.
- 5 . Une préparation calquée sur les étapes du catéchuménat.
- 6 . L'organisation d'un week-end diocésain de préparation au mariage.

Les membres du conseil ont échangé sur chacun de ces points. Voilà ci-dessous le résumé de leur discussion :

Le point 1 : la durée de la préparation.

La question de la durée demande de préciser aussi combien il existera de rencontres par mois. Elle est donc tributaire du contenu même de la préparation. Mais ce sera difficile de faire une préparation sur deux années par exemple. Il semble encore que l'année pastorale soit la durée la plus réaliste.

N.B. : En cas de préparation hors paroisse, il est important d'avoir un contact avec le prêtre qui prépare le mariage. Le curé reste responsable des mariages qu'il célèbre, il doit s'assurer que le mariage a été préparé de manière suffisante, même si la signature du responsable de la préparation, au bas du dossier de mariage, l'atteste.

Le point 2 : la date butoir

Les membres du conseil reprennent l'idée de la session du presbyterium d'instaurer une date butoir pour l'inscription à la

préparation. Elle pourrait être 15 jours avant la première rencontre collective.

Le point 3 : Le contenu de la préparation

Il semble que les réunions collectives ne suffisent pas. A l'image du parcours « Carnet de route des fiancés », il est important de donner les moyens au couple de se retrouver durant la préparation, une fois par semaine, à l'image du « Devoir de s'asseoir » des Equipes Notre Dame.

Beaucoup de prêtres notent l'importance de partir de l'Écriture Sainte. Les deux thèmes privilégiés sont « l'alliance, accomplie parfaitement en Jésus-Christ ». L'autre est « la création et le salut » dans les trois premiers chapitres de la Genèse.

La place des couples accompagnateurs : pour les paroisses qui sont assez riches de couples chrétiens, il faut valoriser leur mission :



Donner les moyens pour que les couples accompagnateurs tissent avec le couple qui se prépare un lien de confiance, voire d'amitié.

Les couples qui se préparent peuvent rédiger un projet de vie (différent de la déclaration d'intention), à travers une série de questions concernant les aspects pratiques, moraux, spirituels de la vie conjugale. Ce projet de vie peut être aussi l'objet d'une discussion avec le couple accompagnateur.

Le sujet de la fécondité ne doit pas être évité. On y parle du sens chrétien de la sexualité, de la maîtrise de soi, de la paternité responsable, du deuil périnatal (et, par ce biais, de l'avortement). Un médecin peut aider.

Pour vivre l'amour conjugal, les couples ont besoin du pardon et du sacrement de l'Eucharistie. Les prêtres et les équipes de préparation au mariage chercheront les moyens pour aborder ces deux sacrements. Le mariage portera et fruit s'il est célébré en état de grâce et suppose donc la confession. Il sera nourri par l'Eucharistie ou ne croîtra pas... il faut présenter cet organisme des sacrements qui ne peuvent être séparés.

Une initiation à la prière conjugale sera donnée dont le cœur sera la prière du Seigneur, le « Notre Père ».

Le point 4 : les deux rencontres initiales

Le but est d'aider les couples à un meilleur discernement en connaissance de cause.

Il s'agit lors de la première rencontre d'accueillir les personnes et leur demande mais aussi d'être clair sur le contenu de la préparation à la vie chrétienne dans le mariage et sur les biens du mariage qu'ils auront à vivre.

La seconde rencontre, après un laps de temps suffisant, est une étape importante. Si la première rencontre est une découverte, la seconde leur donne la possibilité de revenir librement, de discuter et d'engager une première fois leur liberté et d'affirmer une première fois leur adhésion.

Le point 5 : Une préparation calquée sur les étapes du catéchuménat.

La préparation à la vie chrétienne dans le mariage pourra suivre certaines étapes du catéchuménat pour qu'elle ne se focalise pas seulement sur le mariage en lui-même. Certains rites peuvent être mis en valeur. La remise d'une Bible qui sanctionne une initiation à la lecture de la Parole de Dieu. La remise d'une croix ou d'une icône de la sainte famille qui sanctionne une initiation à la prière dans le couple. Ces rites permettent aussi à la communauté chrétienne, de manière plus large, de participer.

Le point 6 : L'organisation d'un week-end diocésain pour les couples qui vont se marier dans l'Eglise.

Il s'agira de faire découvrir l'Eglise, sa dimension sponsale et la dimension publique et ecclésiale du mariage sacramentel. Il est entièrement à construire et demandera beaucoup de moyens mais l'enjeu en vaut la peine.

Vendredi 14 février 2020

Le projet et la cartographie des maisons paroissiales dans le diocèse

Mgr Roland a redit l'importance de finaliser les investissements dans le diocèse en fonction de futurs pôles missionnaires dans lesquels des prêtres pourront travailler ensemble et avec les laïcs et rayonner sur un territoire plus large. Il y aura donc des pôles majeurs et des pôles secondaires. Ont été définis 26 lieux principaux dans lesquels il faudra maintenir un prêtre et pour lesquels les investissements diocésains seront prioritaires :

- Bugey-Sud : Belley, Hauteville-Lhuis
- Haut Bugey : Oyonnax et Montréal-la-Cluse
- Pays de Gex et Michaille : Gex, Ferney, Saint-Genis, Thoiry et Bellegarde, Lélex
- Plaine de l'Ain : Ambérieu et Lagnieu
- Côtière : Miribel, Montluel et Meximieux
- Val de Saône : Ars, Trévoux-Reyrieux
- Dombes : Villars, Châtillon, Montmerle
- Bresse : Feillens et Montrevel
- Revermont : Pont d'Ain et Ceyzériat
- Bourg : Notre-Dame-Sacré-Coeur et Saint-Denis.

La dénomination des groupements paroissiaux

A l'occasion de la récente décision de l'évêque d'accorder au groupement paroissial de Ferney-Voltaire la possibilité de se mettre sous le patronage de Sainte Joséphine Bakhita (cf. EPA du 1^{er} février 2020, pp. 17-19) et de se dénommer « groupement paroissial Sainte Joséphine Bakhita de Ferney-Voltaire », le conseil presbytéral reconnaît que le choix de Joséphine Bakhita a été le fruit d'un long travail de la part du curé et des paroissiens et que la communauté paroissiale se réunit chaque dimanche à Ferney exclusivement, faute de place dans les autres églises.

Cependant le conseil se demande s'il n'y a pas une confusion entre un projet pastoral autour de cette sainte et la dénomination d'une paroisse qui l'identifie sur le long terme. Il semble, pour ce cas, que le choix de Joséphine Bakhita corresponde à une réalité locale, à un combat contre de nouvelles formes d'esclavage.

En outre le conseil rappelle que le statut diocésain des groupements paroissiaux en vigueur demande d'inscrire dans le nom du groupement paroissial celui du centre paroissial (pôle missionnaire) où réside habituellement le curé et d'où est appelé à rayonner le dynamisme missionnaire de la communauté paroissiale.



Le chœur de l'église Notre-Dame de Ferney-Voltaire

Pour les changements de nom des paroisses, groupements paroissiaux ou autres dénominations et pour le choix de leurs saints patrons, le conseil formule les deux avis suivants :

- Les curés n'ont pas autorité pour changer la dénomination des lieux de leur mission : ils doivent en référer à l'évêque du diocèse.
- Avant toute décision en la matière, il est souhaitable que le conseil presbytéral soit consulté.

Quant à la fusion de fait des trois paroisses de Ferney, Ornex et Prévessin en une seule paroisse canonique, le conseil pense que cette décision nécessite une réflexion plus approfondie avec les conseils paroissiaux, en particulier au sujet de l'avenir des églises qui ne seront plus églises paroissiales. La communauté paroissiale est néanmoins invitée à continuer le travail d'unification et de dynamisme missionnaire.

Partenariat entre l'Ordre des Chartreux et le diocèse à propos de la Chartreuse de Sélignac

Le P. Emmanuel Faure nous a présenté un nouveau projet à propos de la Chartreuse de Sélignac. L'Ordre des Chartreux souhaite un partenariat avec le diocèse pour que les retraites continuent et qu'un lieu d'accueil diocésain soit créé dans le bâtiment des frères. 16 cellules dans le grand cloître peuvent accueillir des retraites de type cartusien. Dès cet été, le P. Faure proposera des retraites prêchées de 6 jours dites « novice chartreux » pour apprendre à faire retraite en solitude et d'autres appelées « Lectio Divina » pour apprendre à prier chez soi.



Intervention de M. Olivier Bauer, économiste diocésain

Dans l'Ain, il y a 352 000 catholiques et 8 559 donateurs au Denier de l'Eglise. L'opération de relance du denier à la Toussaint a permis d'enrayer la chute du denier : 1 928 780 € collectés. Les revenus des paroisses sont très hétérogènes, les dépenses également (notamment selon les bâtiments à charge). Il existe déjà une solidarité passive par le biais du compte d'épargne diocésain unique. Il s'agit aussi de constituer une réserve de solidarité active pour venir en appui des projets, inciter un groupement paroissial « riche » à poursuivre sa recherche de fonds. Le CARAB qui met en commun les ressources des paroisses de Bourg pour les dépenses immobilières est un exemple de bonne pratique.

Le bureau du Conseil presbytéral

Informations diocésaines

Décès dans la famille diocésaine

- **M. Bernard de Varax**, frère aîné du P. Patrick de Varax, curé du groupement paroissial de Montluel, est décédé à Montceaux, jeudi 12 mars 2020, à l'âge de 67 ans, des suites d'un accident survenu la veille au soir. Ses funérailles ont été célébrées le lundi 16 mars à 14h30, à Guéreins. Nous assurons le P. de Varax de nos prières pour le défunt et sa famille.

- **M. l'Abbé Marc Balleydier** est décédé à l'hôpital de Grenoble, le 28 mars 2020, à l'âge de 95 ans.

Né le 23 avril 1924 à Châtillon-sur-Chalaronne, ordonné prêtre le 4 juillet 1948 en l'église de Châtillon-sur-Chalaronne, il fut d'abord professeur de mathématique au petit séminaire de Meximieux, tout en passant une licence de philosophie à l'université catholique de Lyon (1948-1950). Il fut

ensuite professeur de philosophie au grand séminaire de Belley jusqu'à sa fermeture en 1966. Il fut alors détaché à Meylan (Isère), comme professeur d'abord au séminaire interdiocésain de Grenoble (1966-1970), puis au Centre théologique (1970-1998). Il enseigna aussi au Séminaire de la Société Jean-Marie Vianney à Ars (1989-2000).

Jusqu'en 2010, son temps fut partagé entre Meylan et Bourg-en-Bresse où il participa à la formation des prêtres et des laïcs : comme responsable de la formation des jeunes prêtres (RDFM, 1969-1998), délégué épiscopal à la Commission pour la formation permanente et à la Commission pour les vocations dans l'Eglise (1976-1998), responsable du Service diocésain de formation (Sedif, 1998-2000) auquel il continua à collaborer quelques années.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, ses obsèques ont été célébrées dans la stricte intimité familiale ce 1^{er} avril, en l'église Notre-Dame du Rosaire à la Tronche (Isère). Selon sa volonté, il a été inhumé à Bourg, dans le carré des prêtres. Une Messe sera célébrée ultérieurement.

Le diocèse prie pour le P. Marc Balleydier et pour ses proches, en communion avec sa famille, le presbyterium de Grenoble et le Centre théologique de Meylan.



Conseil pastoral du groupement paroissial de Montluel : statuts et règlement intérieur

Suite à la visite pastorale de l'évêque dans le groupement paroissial de Montluel (février 2019), le curé et le conseil pastoral (CPP) ont procédé à la mise à jour des statuts propres et du règlement intérieur du CPP à la lumière des statuts diocésains des Conseils paroissiaux.

Les deux nouveaux textes ont été soumis à l'évêque le 19 mars, lequel les a approuvés le 25 mars 2020, pour une durée de cinq ans *ad experimentum*, à dater du 25 avril 2020. Il en a décidé la promulgation en demandant au curé, le Père Patrick de Varax, de les porter à la connaissance des membres du CPP et des fidèles qui lui en feront la demande.

Coordonnées

Nouvelle adresse mail du **P. Gabriel Massembo**, curé du groupement paroissial de Viriat :

massembogabriel5@gmail.com

Forme extraordinaire du Rite Romain

En date du 19 mars 2020, ont été rendus publics deux décrets de la Congrégation pour la Doctrine de la foi concernant la célébration de la forme extraordinaire du Rite Romain (Missel Romain de 1962), accompagné chacun d'une Note de présentation :

- Le Décret *Cum sanctissima* donne la possibilité de célébrer tout saint canonisé depuis les années soixante.
- Le Décret *Quo magis* approuve sept préfaces eucharistiques : pour le Saint Sacrement, la Dédicace des églises, tous les Saints et saints Patrons, les Anges, Saint Jean-Baptiste, les Martyrs, les Mariages.

Le texte de ces décrets, approuvés par le Pape François en date du 5 décembre 2019 et signés par le Cardinal Ladaria en date du 22 février 2020, et leurs notes de présentation peuvent être consultés sur le Site du Saint-Siège (Congrégation pour la Doctrine de la foi).

Aider l'Eglise dans les Pays de l'Ain pendant le confinement

L'Eglise ne vit que de dons : Denier, quête, casuel, offrandes de messes, chantiers diocésains, legs... En cette période de confinement, certaines de ces ressources, qui permettent de rémunérer prêtres et laïcs salariés et de subvenir au fonctionnement des paroisses, sont devenues impossibles : il n'y a plus de casuel, plus de quêtes, et moins d'offrandes de messe...

C'est pourquoi le diocèse a mis en place la possibilité de recevoir des offrandes de Messe et de quête pour tenter. autant

que faire se peut, que les recettes ne soient pas complètement asséchées. Les fidèles peuvent donc faire des dons sur le site don.belley-ars.fr. Ils peuvent toujours y effectuer leur dons pour le Denier et les chantiers diocésains, mais également pour la quête et les offrandes de messes, en indiquant leur paroisse et leur intention de messe. Pour ces deux derniers dons, ils ne pourront pas recevoir de reçu fiscal. Merci à ceux qui permettent ainsi à l'Eglise de continuer sa mission en ces temps difficiles !

Lancement de la campagne ressources 2020

A la maison diocésaine, le dernier jour avant le confinement, soit le vendredi 13 mars, avait lieu le lancement de la campagne ressources 2020.

Les ressources du diocèse

Cette matinée a été l'occasion de faire un point global, par des membres du Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques, sur **l'ensemble des ressources du diocèse** (les 49 groupements paroissiaux et les services diocésains) ainsi que sur des préconisations de solidarité et les travaux. Le CDAE, ainsi que l'économiste, ont proposé d'intervenir auprès des Conseils Paroissiaux pour les Affaires Economiques pour partager les préoccupations réciproques.

Retour sur 2019

Brigitte Rude, du service des dons, a ensuite proposé un **retour sur la campagne du denier 2019**. Globalement, la collecte s'est terminée à 1 928 780 €, en dépassement de 7 553 € par rapport à 2018, avec un beau sursaut grâce à l'opération menée à la Toussaint. **Bravo et merci aux 8670 donateurs !** Mais l'érosion de leur nombre se poursuit, même s'ils sont de plus en plus généreux (222 € par donateur soit + 6 %) et que les prélèvements et les dons en lignes continuent à progresser.

Prélèvements automatiques			
	2017	2018	2019
Montant	513 847	527 713	532 838
Evolution	2,78 %	2,70 %	0,97 %
Part de la collecte	26 %	27 %	28 %
Donateurs	1404	1391	1409
Don moyen	366 €	379 €	378 €

Dons en ligne			
	2017	2018	2019
Montant	130 128	181 967	190 461
Evolution	10,40 %	39,84 %	4,67 %
Part de la collecte	6,48 %	9,47 %	9,87 %
Donateurs	474	596	580
Don moyen	275 €	305 €	328 €

Violaine et Philippe, deux paroissiens de Pont-d'Ain, sont venus expliquer **l'animation efficace** qui a été faite sur les ressources dans leur groupement paroissial. Ils nous ont prouvé que **s'occuper des ressources les fait progresser !**

Denier de l'Eglise			
	2017	2018	2019
Total	2 006 935	1 921 227	1 928 780
Evolution	25 116	- 85 708	7 553
	1,3 %	-4,3 %	0,4 %
Donateurs	10 051	9128	8670
	-190	-923	-458
Don moyen	200 €	210 €	222 €

A la fin du mois d'octobre 2019, il manquait 800 000 € pour atteindre 2 000 000 €, objectif du Denier pour l'année.

A la fin du mois de décembre, il ne manquait plus que 71 000 € par rapport à cet objectif.

La campagne menée à la Toussaint a donc permis de rattraper une grande partie de ce retard, et même de dépasser le montant des dons de l'année 2018.

La campagne 2020

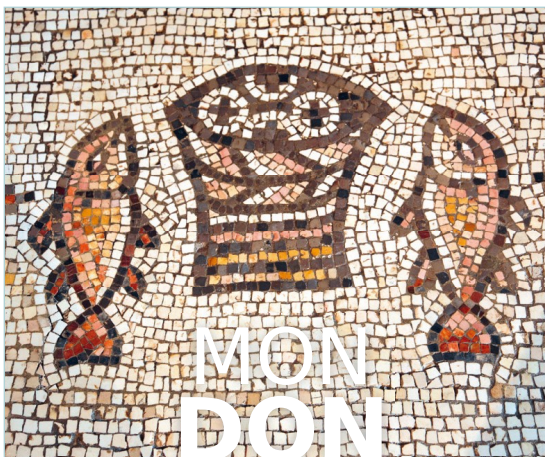
Pascaline Veyret, assistante de l'économiste diocésain, est intervenue pour expliquer l'importance, pour chaque groupement paroissial, de disposer de **référénts bénévoles** par domaines (immobilier, ressources, contrats, art sacré, communication, notaires...). Guilhem Duval, chargé de communication, a ensuite présenté les **documents de la campagne ressources 2020**. Affiches et dépliants présentent la multiplication des pains de la mosaïque de Tabgha, avec un slogan fort : « **Mon don construit l'Eglise du Christ** ».

L'objectif 2020 est de **toucher plus de donateurs**. Cela conduit d'une part à ce que chaque catholique devienne « **ambassadeur ressources** », en connaissant et en sachant présenter à d'autres les cinq grandes ressources dont dispose l'Eglise. D'autre part à réexpliquer les **fondements bibliques et liturgiques** de chacun des dons, ce qui le différencie de tout autre don, illustré par une citation de l'Écriture et une photo. Le dépliant est complété par une brève explication de notre évêque, un bon de soutien et une enveloppe de retour.

Les «grands ambassadeurs» présents ont présenté leur action de démarchage de donateurs pour les chantiers du diocèse et faire un appel pressant aux curés afin que leur équipe soit complétée d'un membre au moins par doyenné.


Le potentiel de nouveaux donateurs denier est énorme... puisque seulement 8 à 10% des baptisés donnent !

Olivier Bauer
Economiste diocésain



**MON DON
CONSTRUIT
L'ÉGLISE
DU CHRIST**

Merci pour votre soutien
à la Mission de l'Église
www.don.belley-ars.fr



Une bonne pratique à mettre en œuvre

A l'aide du dépliant, toute inscription (au catéchisme, à l'aumônerie, à la préparation à un sacrement, à l'école catholique...) devient l'occasion de dire un mot des ressources de l'Église et d'inviter à participer au Denier en ajoutant aux frais d'inscription le montant minimum de 5€ par famille.

Les coordonnées postales et électroniques récoltées pour l'envoi du reçu fiscal permettent de poursuivre la relation avec le diocèse et d'ancrer la personne dans l'Église.

Résultat de la campagne du Denier 2019

GROUPEMENTS PAROISSIAUX	MONTANT PAR GROUPEMENT PAROISSIAL			NOMBRE DONATEURS			MOYENNE PAR DON				
	2017	2 018	2 019	écart 18/19	%	2018	2019	écart	2018	2019	écart
BOURG	299 619 €	259 206 €	263 754 €	4 548 €	2%	1182	1147	-35	219 €	230 €	- 8 €
REGR. BOURG EN BRESSE	153 454 €	123 770 €	128 571 €	5 101 €	4%	480	481	1	258 €	268 €	10 €
REGR. VIRIAT	50 232 €	47 514 €	43 133 €	-4 382 €	-9%	213	205	-8	223 €	210 €	- 13 €
REGR. PERONNAS	67 443 €	59 991 €	62 200 €	2 209 €	4%	335	307	-28	179 €	203 €	24 €
REGR. TOSSIAT MONTAGNAT CEYZERIAT	28 490 €	27 931 €	29 551 €	1 620 €	6%	154	154	0	181 €	192 €	11 €
REVERMONT	151 215 €	135 949 €	141 974 €	6 025 €	4%	915	927	12	149 €	153 €	5 €
REGR. VILLEREVERSURE	35 765 €	30 646 €	27 478 €	-3 168 €	-10%	183	174	-9	167 €	158 €	- 10 €
REGR. COIGNY	37 187 €	33 912 €	35 171 €	1 259 €	4%	264	280	16	128 €	126 €	- 3 €
REGR. MARBOZ	15 811 €	14 551 €	16 556 €	2 005 €	14%	97	101	4	150 €	164 €	14 €
REGR. ST ETIENNE DU BOIS	14 138 €	12 139 €	13 577 €	1 438 €	12%	102	100	-2	119 €	136 €	17 €
REGR. PONCIN	23 722 €	21 955 €	23 748 €	1 793 €	8%	141	140	-1	156 €	170 €	14 €
REGR. POINT D'AIN	24 592 €	22 746 €	25 444 €	2 698 €	12%	128	132	4	178 €	193 €	15 €
BRESSE	155 617 €	145 032 €	138 100 €	-6 932 €	-5%	995	898	-97	146 €	154 €	8 €
REGR. FEILLENS	44 371 €	40 425 €	41 464 €	1 039 €	3%	285	272	-13	142 €	152 €	11 €
REGR. POINT DE VAUX	19 986 €	18 727 €	14 259 €	-4 468 €	-24%	130	101	-29	144 €	141 €	- 3 €
REGR. POINT DE VEYLE	30 686 €	30 830 €	27 112 €	-3 718 €	-12%	178	167	-11	173 €	162 €	- 11 €
REGR. MONTREVEL EN BRESSE	60 574 €	55 050 €	55 265 €	215 €	0%	402	358	-44	137 €	154 €	17 €
DOMBES	190 170 €	184 821 €	195 264 €	10 443 €	6%	892	860	-32	207 €	227 €	20 €
REGR. CHATILLON SUR CHALA	41 361 €	40 769 €	39 771 €	-998 €	-2%	207	187	-20	197 €	213 €	16 €
REGR. VONNAS	29 860 €	32 714 €	29 691 €	-3 023 €	-9%	193	187	-6	170 €	159 €	- 11 €
REGR. VILLARS LES DOIMBES	24 888 €	25 224 €	32 660 €	7 436 €	29%	82	8	308	363 €	355 €	55 €
REGR. CHALAMONT	18 893 €	15 177 €	16 374 €	1 197 €	8%	72	73	1	211 €	224 €	14 €
REGR. ST DIDIER SUR CHALA	29 761 €	28 049 €	33 848 €	5 799 €	21%	117	111	-6	240 €	305 €	65 €
REGR. MONTMELIER SUR SAONE	32 039 €	29 741 €	30 488 €	747 €	3%	152	149	-3	196 €	205 €	9 €
REGR. FAREINS	13 368 €	13 147 €	12 432 €	-715 €	-5%	69	63	-6	191 €	197 €	7 €
VAL DE SAONE	135 495 €	123 172 €	132 482 €	9 310 €	8%	565	556	-9	218 €	238 €	20 €
REGR. TREVOUX	39 548 €	40 488 €	50 738 €	10 250 €	25%	120	121	1	337 €	419 €	82 €
REGR. AMBERIEUX EN DOMBES	14 526 €	9 383 €	8 195 €	-1 188 €	-13%	54	46	-8	174 €	178 €	4 €
REGR. ARS SUR FORMANS	19 324 €	20 073 €	19 323 €	-750 €	-4%	94	90	-4	214 €	215 €	1 €
REGR. REVRIEUX	22 323 €	20 134 €	21 735 €	1 601 €	8%	98	89	-9	205 €	244 €	39 €
REGR. JASSANS RIOTTIER	15 444 €	12 623 €	13 485 €	862 €	7%	83	91	8	152 €	148 €	- 4 €
REGR. MISERIEUX	4 224 €	3 289 €	2 809 €	-480 €	-15%	22	19	-3	150 €	148 €	- 2 €
REGR. ST ANDRE DE CORCY	20 106 €	17 182 €	16 197 €	-985 €	-6%	94	100	6	183 €	162 €	- 21 €

Le Denier est un don volontaire que vous pouvez verser à l'église de votre paroisse. C'est un geste de solidarité et de foi qui permet de financer les activités de l'église et de soutenir le clergé. Le Denier est un don qui est apprécié de tous et qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'église.

Les legs sont des donations qui sont effectuées par testament. Elles permettent de soutenir l'église de manière durable et de transmettre sa foi à ses proches. Les legs sont un moyen de faire un don qui est apprécié de tous et qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'église.

Les chantiers du diocèse sont des projets de construction ou de rénovation qui sont réalisés par des bénévoles. Ils permettent de soutenir l'église de manière concrète et de transmettre sa foi à ses proches. Les chantiers sont un moyen de faire un don qui est apprécié de tous et qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'église.

Le Danier de l'église est un don qui est versé chaque semaine. Il permet de soutenir l'église de manière régulière et de transmettre sa foi à ses proches. Le Danier est un moyen de faire un don qui est apprécié de tous et qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'église.

Le Denier est un don qui est versé chaque semaine. Il permet de soutenir l'église de manière régulière et de transmettre sa foi à ses proches. Le Denier est un moyen de faire un don qui est apprécié de tous et qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'église.

Le Denier est un don qui est versé chaque semaine. Il permet de soutenir l'église de manière régulière et de transmettre sa foi à ses proches. Le Denier est un moyen de faire un don qui est apprécié de tous et qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'église.

REGR. AMBERIEU EN BUGEY	44 044 €	47 036 €	43 303 €	-3 733 €	-13%	200	184	-16	235 €	235 €	0 €
REGR. AMBRONNAY	6 055 €	8 560 €	7 950 €	-610 €	-4%	31	26	-5	276 €	306 €	30 €
REGR. ST RAMBERT EN BUGEY	12 778 €	11 443 €	12 068 €	625 €	8%	60	62	2	191 €	195 €	4 €
REGR. LAGNIEU	59 791 €	67 995 €	55 293 €	-12 703 €	-7%	357	332	-25	190 €	167 €	-24 €
LA PLAINE DE L AIN	122 668 €	135 034 €	118 613 €	-16 421 €	-12%	648	604	-44	208 €	196 €	-12 €
REGR. MEXIMIEUX	53 454 €	54 397 €	52 515 €	-1 882 €	-8%	252	231	-21	216 €	227 €	11 €
REGR. MONTLUEL	62 644 €	60 081 €	56 189 €	-3 892 €	-7%	204	211	7	295 €	266 €	-28 €
REGR. MIRIBEL	64 841 €	63 309 €	57 168 €	-6 141 €	-10%	295	257	-38	215 €	222 €	8 €
LA COTIERE	180 939 €	177 786 €	165 872 €	-11 915 €	-7%	751	699	-52	237 €	237 €	1 €
REGR. BELLEY	71 512 €	70 603 €	66 490 €	-4 113 €	-6%	306	276	-30	231 €	241 €	10 €
REGR. CHAMPAGNE EN VALIRO	24 241 €	22 641 €	21 205 €	-1 436 €	-6%	81	85	4	280 €	249 €	-30 €
REGR. HOTONNES	6 578 €	5 528 €	5 988 €	460 €	8%	40	35	-5	138 €	171 €	33 €
REGR. SEYSSSEL	470 €	510 €	495 €	-15 €	-3%	7	6	-1	73 €	83 €	10 €
REGR. ARTEMARE	14 887 €	16 517 €	17 962 €	1 445 €	9%	76	76	0	217 €	236 €	19 €
REGR. CULOZ	13 839 €	13 837 €	12 627 €	-1 210 €	-9%	87	75	-12	159 €	168 €	9 €
REGR. HAUTEVILLE LOMPNES	24 598 €	22 974 €	20 962 €	-2 012 €	-9%	120	98	-22	191 €	214 €	22 €
REGR. LHUIS	19 053 €	23 072 €	21 446 €	-1 626 €	-7%	106	96	-10	218 €	223 €	6 €
BUGEY SUD	175 178 €	175 682 €	167 175 €	-65 178 €	-5%	823	747	-76	213 €	224 €	10 €
REGR. NANTUA	21 046 €	20 954 €	18 984 €	-1 970 €	-9%	81	85	4	259 €	223 €	-35 €
REGR. IZERNORE	9 438 €	9 903 €	9 526 €	-377 €	-4%	68	61	-7	146 €	156 €	11 €
REGR. ST MARTIN COMBE DU VAL	22 662 €	23 087 €	24 352 €	1 265 €	5%	132	138	6	175 €	176 €	2 €
REGR. OYONNAX	84 468 €	79 493 €	77 984 €	-2 109 €	-3%	324	301	-23	245 €	257 €	12 €
REGR. MONTREAL LA CLUSE	21 629 €	21 990 €	20 754 €	-1 236 €	-6%	159	151	-8	138 €	137 €	-1 €
HAUT BUGEY	159 243 €	155 427 €	151 000 €	-4 427 €	-3%	764	736	-28	203 €	205 €	2 €
REGR. CESSY DIVONNES GEX	170 777 €	168 166 €	166 241 €	-1 925 €	-1%	500	444	-56	336 €	374 €	38 €
REGR. ST GENIS POUILLY	44 968 €	47 005 €	51 891 €	4 886 €	10%	193	193	0	244 €	269 €	25 €
REGR. FERNEY VOLTAIRE	98 045 €	96 322 €	115 126 €	18 804 €	20%	266	250	-16	362 €	461 €	98 €
REGR. THOIRY	42 259 €	41 078 €	41 696 €	618 €	2%	206	204	-2	199 €	204 €	5 €
REGR. BELLEGARDE/VALSERINE	49 627 €	49 288 €	45 276 €	-4 013 €	-8%	305	266	-39	162 €	170 €	9 €
PAYS GEX ET LA MICHAILLE	405 676 €	401 859 €	420 229 €	18 370 €	5%	1470	1357	-113	273 €	310 €	36 €
TOTAL PAROISSES	1 975 820 €	1 893 987 €	1 894 462 €	-56 176 €	0,03%	9 005	8 531	-474	210 €	222 €	12 €
HORS PAROISSE	31 115 €	27 260 €	34 318 €	7 058 €	26%	123	139	16	222 €	247 €	-39 €
HORS PAROISSE	31 115 €	27 260 €	34 318 €	7 058 €	26%	123	139	16	222 €	247 €	-39 €
TOTAL DENIER	2 006 935 €	1 921 227 €	1 928 780 €	7 553 €	0,39%	9 128	8 670	-458	210 €	222 €	12 €



OFFRANDE DE MESSE

Offrande pour une intention particulière.
Offrande pour une intention particulière.
Offrande pour une intention particulière.
Offrande pour une intention particulière.
Offrande pour une intention particulière.



CASUEL

Casuel pour une intention particulière.
Casuel pour une intention particulière.
Casuel pour une intention particulière.
Casuel pour une intention particulière.
Casuel pour une intention particulière.



QUÊTE

Quête pour une intention particulière.
Quête pour une intention particulière.
Quête pour une intention particulière.
Quête pour une intention particulière.
Quête pour une intention particulière.

Offrande pour une intention particulière.
Casuel pour une intention particulière.
Quête pour une intention particulière.

Agenda diocésain

Pendant la période de confinement, tous les événements diocésains et paroissiaux ont été annulés ou reportés. Quelques paroisses et services proposent des temps de prière, retransmis en direct.

Messes dominicales

Ambérieu-en-Bugey à 10h30.

www.paroisse-amberieu.org

Montluel à 10h30.

paroissemontluel.fr

Messe avec notre évêque à 10h30.

catholique-belley-ars.fr/messe

Laudes, messes et vêpres quotidiennes

Notre-Dame de Bourg

- Laudes à 8h, Vêpres à 18h30
- Du lundi au vendredi : Messe à 18h,
- Samedi : Messe à 11h,
- Dimanche : Messe à 9h

catholique-belley-ars.fr/messe

Messes quotidiennes

Oyonnax

- En semaine à 8h30
- Les fêtes à 18h30
- Les dimanches à 10h

www.twitch.tv/paroisseoyonnax

Gex

Messe à 11h30

paroissesjp2paysdegex.fr

Saint-Genis-Pouilly

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi à 18h30
- Dimanche à 10h30

paroisses-saint-genis-pouilly.com

Enseignement de la PaJe

Chaque jour, un enseignement sur la prière et la Parole de Dieu :

www.facebook.com/paje.ain

D'autres propositions en lien avec la PaJe :

www.dieumattend.fr

www.peledupuy.fr

Sommaire

Homélie de Mgr Roland pour l'Annonciation	p. 1
Agenda de Mgr Roland	p. 3
La vie de l'Eglise en temps de Covid-19	p. 4
Bénédiction Urbi et Orbi du 27 mars 2020 et indulgence plénière	p. 9
Compte-rendu du Conseil presbytéral	p. 12
Informations diocésaines	p. 18
Campagne Ressources 2020	p. 20
Agenda diocésain	p. 24

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars
C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912

Date de parution : 1^{er} avril 2020
Directeur de la publication : P. F. Pelletier
Rédaction et mise en page : SDPC
Crédits photos : SDPC
Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication
31, Rue du Dr Nodet – CS 60154
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
04 74 32 86 69
communication@belley-ars.fr
belley-ars.catholique.fr